Ressources, territoires et habitats Énergie et climet Développement durable ention des risques Infrestatolures, transporte et

Présent pour l'avenir



S'informer pour mieux se protéger



Prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme

Pourquoi faire un PPRi ... à Nîmes ?

A Nîmes, le PPRi était indispensable:

- Nîmes: 150 000 habitants 20 ème ville
- Inondations de 1988 11 morts
- Les procédures alors en vigueur (R111-3) sont inadaptées. Il n'y a donc pas de règles claires et cohérentes avec la réalité du risque.
- Il faut tirer les enseignements de 1988 dans l'aménagement : 610M€ de dommages estimés en 1988. La même crue coûterait 970M€ aujourd'hui.

le PPRi est un axe et une contrepartie de l'engagement de l'État dans le PAPi (programme

Cadereaux).







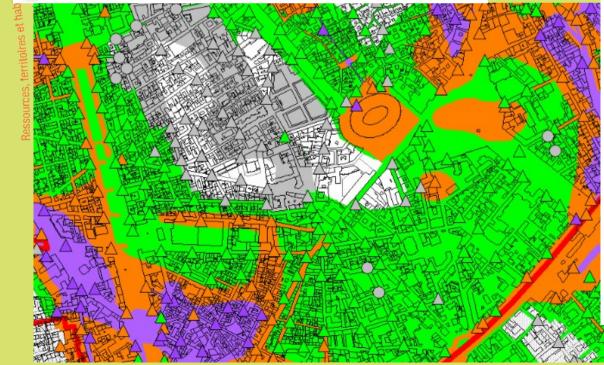


Comment a été élaboré le projet de PPRi de Nîmes ? La détermination de l'aléa

• La crue de référence : crue de référence = octobre 1988 (200 ans)

NB : les travaux du plan Cadereaux sont dimensionnés pour une crue type 2005c (40 ans)

- La base = les relevés de la crue de 1988 (1800), et les études sectorielles ou locales (20 études)
- Qualification de l'aléa en 4 classes (3 dans le reste du département)
- Aléa Trés Fort (hauteur d'eau supérieure à 1 m)
- Aléa Fort (hauteur d'eau comprise entre 0.50 et 1 m)
- Aléa Modéré (hauteur d'eau inférieure à 0.50 m)
- Aléa Résiduel



Les documents et données de référence sur l'aléa inondation actuellement disponibles suivants ont été recueillis et expertisés (liste non exhaustive) :

- 1988 Octobre : informations historiques (tableaux récapitulatifs des démolitions exécutées, des confortements exécutés et des assistances effectuées lors de l'évènement d'octobre 1988); documents divers tels qu'articles de presse, photographies lors de crues sur la ville de Nîmes.
- 1988 Octobre : état des lieux des cadereaux suite à l'évènement du 3 octobre 1988 comprenant les relevés de PHE, de certaines limites de zones inondées et de dégâts réalisées par divers géomètres nîmois.
- 1989 Janvier : rapport de la commission hydraulique réalisée par les services municipaux et divers services de l'Etat.
- 1989 Avril : rapport "Ponton": Mission technique chargée de tirer les enseignements de la catastrophe de Nîmes du 3 octobre 1988.
- 1994 : règlement et cartographie du R111-3 réalisé par l'Etat
- 1997, octobre : cartographie des zones exposées au risque d'inondation du type "3 octobre 1988" commandée par la Ville de Nîmes et réalisée par le Bureau d'études BRL.
- 2003 : étude de la ZAC Georges Besse
- 2004 : atlas de Zones Inondables du Rhony Vistre commandé par la DIREN Languedoc-Roussillon et réalisé par le Bureau d'études CAREX.
- 2004 : Aménagement de la ZAC de Grezan
- 2007 : études complémentaires sur le PPCI Extra Muros, cadereaux de Campagne et de Saint-Gilles
- 2008 : étude du quartier Hoche-Sernam
- 2008 : étude de la ZAC du triangle de la Gare
- 2008 : étude Ginger sur le Mas Lombard
- 2008 : étude pour un aménagement cohérent et durable des cadereaux, commandée par la ville de Nîmes par le bureau d'étude EGIS.
- · 2009 : note hydraulique pour l'aménagement de la SMAC, établie par le bureau d'études Ginger
- · 2009 : étude hydraulique générale quartier Pissevin
- 2010 2011 : étude du bassin versant du Vistre par le bureau d'études BRL.
- données topographiques sur la ville de Nîmes, fournies par la ville et le SIG DDTM30.
- 2010, complément et précision de l'analyse hydrogéomorphologique existante sur les cadereaux amont de la ville de Nîmes

Cartographie de l'aléa du PPRI de Nîmes - 17 Juin 2011

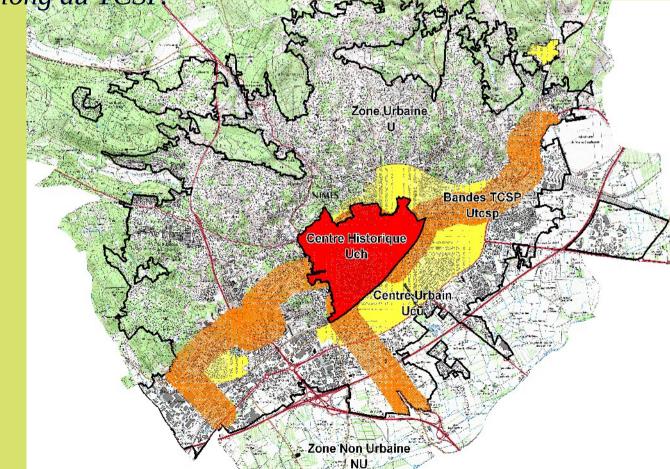
inergie et climat Développement durable l'Infrastructures, transports et

Comment a été élaboré le projet de PPRi de Nîmes ? Le contour des enjeux

 Occupation du sol déterminée en fonction des photos aériennes et des permis de construire délivrés jusqu'à 2010

Détermination de 5 classes d'enjeux (3 dans le reste du département):
 non urbain (NU), urbain (U), centre urbain (CU), + centre historique
 (CH), bandes le long du TCSP.

 Prise en compte des ZAC engagées pour en permettre l'achèvement

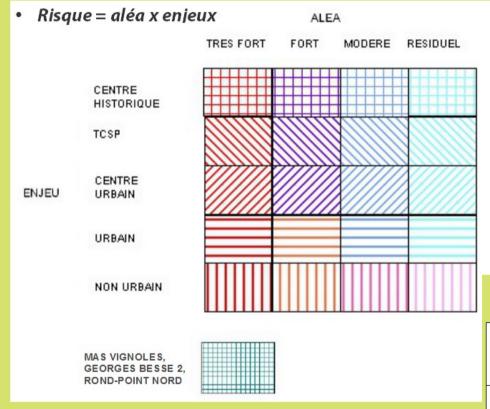


Présent pour l'avenir



Comment a été élaboré le projet de PPRi de Nîmes ? Le zonage règlementaire

• Risque = aléa x enjeux



Enleux Secteur urbanisé Secteur non urbanisé NU Aléa F-U F-NU Aléa Zone de FORT Inconstructible - Inconstructible danger sauf extensions limitées En F-Udu, dispositions M-NU Aléa MODERE - Inconstructible (niveau de plancher sauf extensions limitées PHE+30cm)

Pas d'établissement sensible Bätimients agricoles <600m² Zone de précaution R-NU Aléa RESIDUEL R et logements agricoles <200m

Présent pour l'avenir

Développement durable

Énergie et climat

Infrastructures, transports et

PPRi: Prescription: oct 2008

Approbation: fev 2012



Hoche - Sernam

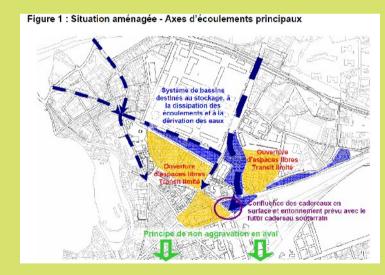
Réflexion lancée dés 2005 avec pour objectifs :

- Reconstruire la ville sur elle-même sur d'anciennes friches hospitalières, militaires et ferroviaires en proposant un maillage structurant d'îlots accueillant le programme universitaire, des équipements publics, des logements et des activités tertiaires
- Réduire sensiblement le niveau d'exposition au risque inondation du quartier Hoche-Université en prévoyant un aménagement hydraulique structurant composé d'un système favorisant l'expansion des crues.
- Ne pas aggraver la vulnérabilité des quartiers localisés en aval face aux inondations (quartier

Présent Richelieu et centre-ville).









Hoche - Sernam

2006 ... 2008 les études urbaine et hydrauliques ... :

Le principe d'aménagement retenu repose sur une distribution des écoulements superficiels dans l'ensemble du réseau urbain, qui privilégie d'une part des axes de transfert à même d'accepter de forts débits et d'autre part des espaces transversaux d'étalement des eaux

Les tracés retenus pour ces axes de transit sont positionnés en cohérence avec l'orientation des flux issus de l'amont, des contraintes du bâti existant, des ouvertures générées par le nouveau quartier et des cadereaux souterrains existants ou en projet.

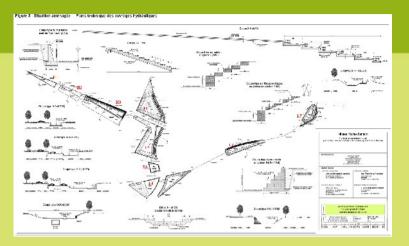
Des études suivies et validées par l'Etat : loi eau et

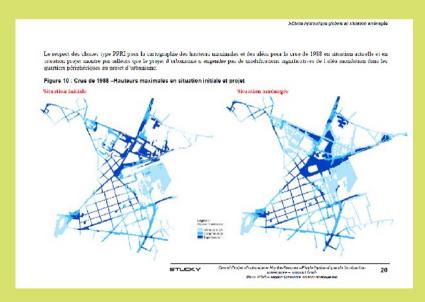
PPRI (CETE)

Figure 2 : Situation aménagée – Bassins de stockage

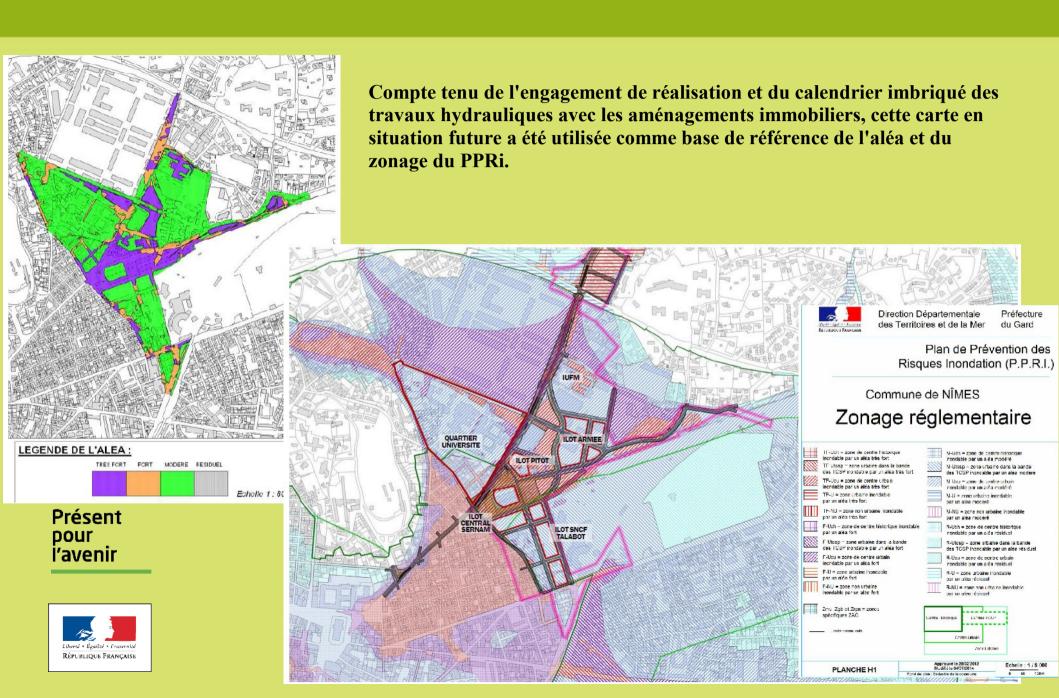








Hoche - Sernam



Yoan CASSAR

DDTM30/SATSGLM

yoan.cassar@gard.gouv.fr

Te: 04 66 62 65 40



Présent **Dour** l'avenir

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

http://www.gard.gouv.fr/Politiquespubliques/Securite-et-protection-de-lapopulation/Risques/Gestion-du-risqueinondation/Plans-de-Prevention-du-Risque-Inondation-PPRI/Les-PPRI-approuves/Nimes

